



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 7 avril 2023 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **13 avril 2023 à 18 h 00** sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

Accusé de réception en préfecture
015-200038149-20230413-2023_5-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Nombre de Conseillers : 28 **Nombre de Conseillers en exercice :** 28
Nombre de Conseillers présents à la séance : 18 **Nombre de Conseillers représentés :** 3
Nombre de Conseillers absents à la séance : 7 **Nombre de Conseillers suppléés :** /

ETAIENT PRESENTS :

Président : M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s :** M. Michel TEYSSEDOU, Mme Dominique BRU, MM. Jean-Luc LENTIER représenté par Gérard PRADAL, Michel CANCHES, Christian POULHES, Antoine GIMENEZ, Christian MONTFIN.

Conseillers : Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, Patricia BENITO, Michel COSNIER représenté par Jean-Louis PRAX, François DANEMANS, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis FRESQUET, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ, Frédéric GODBARGE, Isabelle LANTUEJOUL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Annie PLANTECOSTE, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER représenté par Michel TEYSSEDOU, Clément ROUET.

M. Clément ROUET a été élu secrétaire de séance.

N° 2023/5 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapporteur : A. GIMENEZ

Le Compte Administratif 2022 du Syndicat Mixte du SCOT et ses pièces annexes sont présentés au Comité Syndical.

Le tableau ci-dessous rappelle en dépenses et en recettes – et en leur sein pour chaque section – les masses budgétaires soumises à la validation du Comité.

	Fonctionnement	Investissement
Exécution 2022		
Recettes	233 012,36 €	82 279,22 €
Dépenses	220 980,21 €	27 367,23 €
Résultat budgétaire	12 032,15 €	54 911,99 €
Restes à réaliser à reprendre dans le BP 2023		
Recettes		0,00 €
Dépenses		38 217,49 €
Solde des Restes à réaliser		-38 217,49 €
Excédent de financement de la section d'investissement		16 694,50 €

Le document budgétaire et ses annexes sont à la disposition des membres du Comité en séance, chacun ayant pu en solliciter préalablement la communication. Un tableau et une note de synthèse présentant le détail du Compte Administratif sont joints au projet de délibération n° 2023/7 relative au Budget Primitif 2023.

Monsieur le Président s'étant retiré et ne prenant pas part au vote, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le Compte Administratif 2022 et l'ensemble de ses annexes tels qu'établis par Monsieur le Président.



Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pierre MATHONIER.